



## L'évaluation au service d'une politique de la ville à l'échelle de l'agglomération : le cas du Grand Lyon

Serge Terrier, chargé de mission politique de la ville à la Préfecture du Rhône et Pierre Suchet, chef du service Politique de la Ville et Renouvellement Urbain à la Communauté urbaine de Lyon présentent la démarche d'évaluation du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise. Cette évaluation s'inscrit au cœur des enjeux de déploiement de la politique de la ville à cette échelle territoriale.

Une longue période de gestation a précédé le lancement de l'évaluation du contrat de ville de l'agglomération. En effet, il n'est pas aisé d'établir, avec l'accord de douze signataires, un programme global d'évaluation d'un contrat de ville, porteur de nombreux axes et enjeux stratégiques, déployé sur 63 quartiers prioritaires représentant 283 000 habitants (sur une agglomération de 1 200 000 habitants), une trentaine de ZUS et quatre sites en GPV. Le contrat de ville de l'agglomération est organisé autour d'un volet d'agglomération et de conventions locales d'applications qui se déploient sur 23 communes. D'emblée, il avait été décidé de **conduire, simultanément, l'évaluation du volet d'agglomération et des conventions locales pilotées par les communes.**

### DES DÉMARCHES SPÉCIFIQUES À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Les évaluations locales ont pour objectif principal de reformuler chaque projet de territoire dans sa dimension transversale. *A contrario*, l'évaluation d'agglomération s'organise autour d'une série de travaux spécialisés. Le premier objectif est de présenter une vision d'ensemble d'une politique thématique générale, de ses résultats et de son organisation dans l'agglomération. Il s'agit aussi de mesurer le degré de réalisation des intentions du contrat de ville d'agglomération pour les trois types d'actions prévues : actions structurantes d'agglomération, actions de diffusion et de couverture égalitaire des territoires, observation et ingénierie. Ces évaluations doivent ensuite aider les partenaires-décideurs à reformuler les intentions et les objectifs de façon opérationnelle et hiérarchisée. Cet effort de clarification du volet d'agglomération de la politique de la ville permettra d'étudier les conditions d'une nouvelle définition et formalisation des enjeux après 2006.

Plusieurs évaluations thématiques ont ainsi été lancées. Sur le volet « développement social », l'évaluation porte sur l'effectivité de la mise en œuvre des orientations affichées au niveau de l'agglomération : mise en réseau des initiatives locales, fonctions d'appui, d'ingénierie, de formation et d'observation. Les questions de pilotage et de partenariat sont également abordées. Un cahier des charges du même type a orienté l'évaluation du volet

« insertion économique » du contrat. La thématique « habitat » porte, quant à elle, sur les conditions et les effets du relogement liés aux démolitions, le fonctionnement et les résultats de la gestion sociale et urbaine de proximité, et sur un bilan de l'action menée dans les copropriétés dégradées depuis 10 ans. Les opérations de renouvellement urbain, conduites dans les sites en GPV, sont abordées dans un temps long (depuis 1990), analysées en lien avec des opérations du même type conduites hors politique de la ville et au regard des grands enjeux d'agglomération.

D'autres outils complètent ce schéma général. Un bilan des engagements financiers des principaux signataires du contrat de ville (État, Région, Département, Communauté urbaine) propose un support de débat sur le partenariat existant. Il donne aussi un éclairage concret sur les incertitudes financières du volet social du contrat de ville, dont le rythme de consommation des crédits est aujourd'hui supérieur aux engagements contractuels. Un sondage en direction des habitants de l'agglomération permet d'apprécier l'évolution des opinions sur la situation des quartiers sensibles, et les attentes prioritaires des habitants. L'observatoire territorial du contrat de ville, porté par l'Agence d'urbanisme, croise les données de l'emploi, de l'habitat, du logement, de l'éducation, de la précarité, et analyse les principales évolutions, dans l'objectif de comparer prioritairement l'évolution de l'ensemble des quartiers par rapport à celle du reste de la ville, et de visualiser les évolutions sur une longue durée.

### CONFORTER LE VOLET D'AGGLOMÉRATION DU CONTRAT DE VILLE

L'ensemble des évaluations et des outils mis en œuvre participe à un effort de **construction d'indicateurs d'agglomération** et de quantification des résultats, autant que d'évaluation proprement dite. Cet objectif paraît impératif si l'on veut impulser une lecture stratégique de la politique de la ville au niveau d'une agglomération de 55 communes. La démarche répond également à **un enjeu de lisibilité des politiques thématiques**, dont les modalités de mise en œuvre, impliquant plusieurs institutions et combinant droit commun et politique de la ville, génent la vision d'ensemble. Enfin, il s'agit de contribuer à **l'élaboration d'une vision partagée d'un volet d'agglomération**, à la fois réaliste et pertinent. Ce bien-fondé doit se mesurer à partir du sens de l'action publique en tant que telle, et de sa complémentarité vis-à-vis des politiques communales, principaux pivots de la mise en œuvre opérationnelle cette politique. ■

Serge TERRIER et Pierre SUCHET